

BONJOUR À TOUTES ET TOUS,

Tout d'abord, la CGT Finances Publiques vous félicite pour votre réussite au concours de B en A. Si dès à présent vous vous posez de nombreuses questions, la CGT et ses militants sont là pour y répondre.

Montreuil le 06/02/2023

LA FORMATION À VENIR :

Suite à votre réussite au concours, vous suivrez une formation en établissement qui se décompose en deux temps :

- ➔ Une formation socle de mi-juin à fin juillet, qui se déroule sur les établissements de Lyon et Noisy-le-Grand
- ➔ Une formation bloc fonctionnel (Gestion Fiscale, Contrôle Fiscal, Gestion Publique d'Etat, Service Public Local) de septembre à décembre, déterminée par votre affectation locale sur les établissements de Clermont-Ferrand et Noisiel.

⚡ **Attention** : Au vu du nombre important de recrutements et de la capacité limitée d'accueil des établissements, les lauréats de l'EP obtenant une affectation en lien avec le poste de cadre B occupé avant obtention du concours, pourraient être dispensés de la formation bloc fonctionnel.

C'est bien la formation professionnelle locale de votre direction d'affectation qui proposera de vous envoyer en formation ou non.

Les conséquences de votre réussite au concours sur vos droits à congés :

- ➔ De mi-juin à fin juillet, vous suivrez une formation obligatoire, vous ne pourrez alors pas poser de congés pendant cette formation.
- ➔ Au mois d'août, vous pourrez soit poser vos congés, soit retourner sur votre poste actuel.
- ➔ Du 1^{er} septembre au 31 décembre, vous pourrez suivre la formation bloc fonctionnel dans les deux établissements de l'ENFiP dédiés.

Le planning vous sera communiqué ultérieurement. Pendant cette formation vous pourrez bénéficier d'Autorisation d'Absence fixées par l'ENFiP, mais en aucun cas vous ne pourrez poser de congés.

Le choix des établissements :

- ➔ Pendant la « **formation socle** » de 6 semaines sur Lyon et Noisy-le-Grand.

L'ENFiP affecte les lauréats en fonction de leur résidence géographique selon une répartition territoriale relativement opaque. Si vous rencontrez des difficultés n'hésitez pas à nous le faire remonter sur la boîte mail : cgtenfip@gmail.com

Chaque année, nous intervenons auprès de la direction pour modifier l'affectation école initialement obtenue sur justificatifs.

- ➔ Pendant la formation « **bloc fonctionnel** » de 4 mois Cette formation sera fonction de votre affectation. Cette dernière se déroulera sur plusieurs sites (Clermont-Ferrand et Noisiel), ou directement dans vos directions locales.

- **Contrôle fiscal** : fiscalité et contrôle des impôts des particuliers, des professionnels et du patrimoine, procédures de contrôle ;
- **Gestion fiscale** : fiscalité des particuliers et des professionnels, gestion des dossiers des contribuables, assiette et recouvrement des recettes fiscales, recouvrement des amendes, comptabilité des services ;
- **Secteur public local** : règles budgétaires et comptables, dépenses, recettes et comptabilité des collectivités locales, fiscalité directe locale, gestion et analyse financière ;
- **Gestion publique d'État** : règles budgétaires et comptables, dépenses, recettes non fiscales, activités bancaires et économiques.

Les lauréats affectés sur des missions foncières, peu nombreux bien souvent, n'ont pas toujours l'occasion de suivre une formation à l'ENFiP de Toulouse. Dans ce cas, les formations locales s'organisent pour que ces derniers suivent une formation localement.

⚡ **Pour la CGT Finances Publiques**, la formation dispensée à l'ENFiP doit être une véritable formation professionnelle qui permette à la fois d'appréhender votre carrière et d'apprendre votre futur métier.

VOTRE AFFECTATION À VENIR :

Vous avez dû rédiger et valider vos demandes de mutation à titre prévisionnel.

Le mouvement national sera publié début mai. Le tableau de classement sera mis en ligne la semaine précédente. Quelques jours après la diffusion du mouvement, la DG convoquera les élus A pour assister à une réunion d'information. C'est au cours de cette dernière qu'ils pourront évoquer certaines situations individuelles.

Une fois votre affectation nationale connue, les directions sur lesquelles vous serez affectés pourront vous demander de rédiger une fiche de souhaits mais rien ne les oblige. Elles détermineront votre affectation locale à venir.

Si vous souhaitez transmettre votre demande de vœux aux élus A, afin qu'ils vous accompagnent au mieux, n'hésitez pas à leur transmettre votre double de mutation – fiche 75T dans son intégralité accompagnée d'un numéro de téléphone et des pièces justificatives à l'adresse suivante : elusa@cgt.fr

⚡ **Pour la CGT Finances Publiques**, la suppression des CAPN, suite à la mise en place de la loi dite de « transformation de la fonction publique », ne doit pas interdire les élus d'accompagner les agents, ni de faire valoir des situations particulières au cours de réunions d'échanges avec la DG, ce que ce sont attaché à faire les élus CGT l'an dernier.